

## FACTURATION

Les paiements peuvent se faire par prélèvement SEPA, par virement, par chèque ou par chèque CESU préfinancé format papier.

- Le paiement des mercredis et de l'APS s'effectue tous les deux mois.
- Le paiement de l'adhésion et des forfaits ateliers péri-éducatifs s'effectue une seule fois, en début d'année scolaire.
- Le paiement des vacances en centre de loisirs s'effectue une seule fois, à la fin de période concernée.
- Le paiement des séjours et des vacances sportives s'effectue une seule fois, au début de la période concernée.

Les tarifs sont indiqués sur les fiches d'inscription, ou sur les grilles tarifaires et sont en fonction de votre Coefficient familial, sauf pour les ateliers péri-éducatifs, les vacances sportives, et certains séjours qui sont des forfaits.

### **Les conditions d'annulation/de remboursement :**

- Pour les mercredis et les vacances sportives, pour donner lieu à une non facturation ou à un avoir les demandes d'annulation doivent se faire sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs doivent être fournis dans le mois concerné, sur [secretariat@optimomesloisirs.com](mailto:secretariat@optimomesloisirs.com). Une fois une période facturée le justificatif ne peut plus être pris en compte.
- Pour les vacances en centre de loisirs, le délai de prévenance est de 15 jours pour une annulation sans facturation. Passé ce délai les demandes d'annulation doivent se faire sur présentation d'un justificatif. Les justificatifs doivent être fournis dans le mois concerné, sur [secretariat@optimomesloisirs.com](mailto:secretariat@optimomesloisirs.com). Une fois une période facturée le justificatif ne peut plus être pris en compte.
- Pour les ateliers péri-éducatifs, ainsi que les forfaits annuels APS, aucun remboursement n'est possible.
- Pour les séjours, en cas d'absence aucun remboursement n'est possible, sauf sur présentation d'un certificat médical. En cas d'annulation avant le séjour, un pourcentage sera retenu en fonction de la date à laquelle vous annulez votre inscription :
  - Annulation de 21 à 15 jours avant, sera retenu 30 % du prix du séjour.
  - Annulation 15 jours avant, sera retenu 50 % du prix du séjour.
  - Annulation 5 jours avant, sera retenu l'intégralité du prix du séjour.

**Pour tout retard de paiement de plus de 2 mois, O'ptimômes Loisirs se réserve le droit d'annuler le reste de vos inscriptions.**

**En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires engendrés vous seront refacturés.**

**[En cas de changement de situation professionnelle vous pouvez contacter le secrétariat au 05.56.85.53.14](mailto:secretariat@optimomesloisirs.com)**